

Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0117

commission principale :

commune (s) : Saint Priest

objet : **Convention-cadre en matière de gestion sociale et urbaine de proximité**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville et des actions mises en œuvre à Saint Priest, il a été procédé à un diagnostic sur les actions de gestion sociale et urbaine de proximité dans le quartier Bel Air et le site Diderot du centre-ville.

Ce diagnostic, réalisé entre 1999 et 2000, a permis aux partenaires du contrat de ville de définir les objectifs et les axes d'intervention d'une convention-cadre en matière de gestion sociale et urbaine de proximité, ceci pour permettre :

- d'améliorer la vie quotidienne dans les quartiers, par une gestion rapprochée s'appuyant sur un renforcement et une qualification des agents de terrain, l'amélioration de l'entretien des espaces extérieurs, la sensibilisation au respect du cadre de vie,
- de développer les services rendus aux habitants, par la prise en compte des besoins induits par l'accompagnement social lié au logement, la sécurisation des espaces extérieurs et le développement d'actions d'insertion par l'économique,
- de renforcer l'attractivité du parc de logements, la stabilisation des populations et la recherche de mixité, par des interventions conjuguées de remise en état de logements dans des secteurs fragilisés, l'adaptation des modes de commercialisation, la promotion des potentialités des quartiers et la mise en place d'une politique de peuplement.

Pour ce faire, une convention-cadre d'une durée de trois années (2001-2002-2003) associant la Communauté urbaine, l'Etat, la commune de Saint Priest, le Conseil régional et l'office communautaire Portes des Alpes Habitat et déclinant le programme à mettre en œuvre a été élaborée.

Ce programme s'articulerait autour de quatre aspects :

- l'amélioration du lien social,
- la commercialisation et la mixité du peuplement,
- la gestion du cadre de vie,
- la tranquillité des locataires.

Les engagements financiers des partenaires seront validés chaque année dans le cadre d'une programmation financière spécifique, et seront proposés lors d'un prochain conseil ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,